Inscription via notre site internet

http://www.observatoire-credit.be

OU

Bulletin d'inscription

au XXIII[ème] colloque annuel
de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement
le 4 décembre 2012

(Merci de compléter en majuscules)

Nom: .....

Prénom: .....

Organisme : .....

Fonction: .....

Adresse: .....

Téléphone: .....

Fax: .....

Mail: .....

Cochez la case appropriée:

- ☐ Tarif normal : 100€
- ☐ Tarif assistants sociaux : 85€
- ☐ Tarif étudiants : 25€

.....
Signature

Plan d'accès

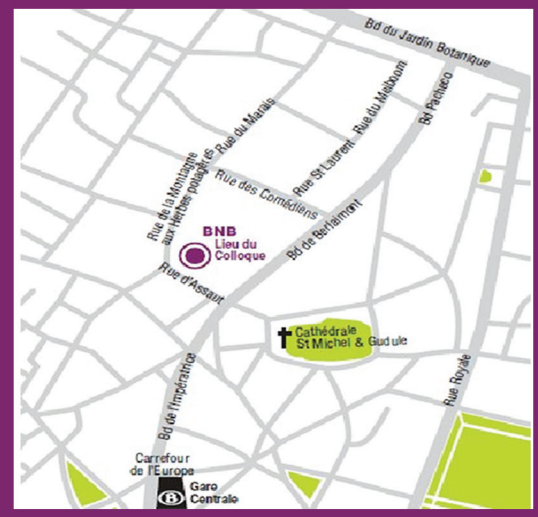

Renseignements pratiques

Lieu du colloque
Banque Nationale de Belgique - Auditorium
Rue Montagne aux Herbes potagères, 61
1000 Bruxelles

Accès par train, métro, bus: arrêt Bruxelles - Central

Langues de travail
Néerlandais/ Français
Une traduction simultanée est assurée

Inscription
Tarif : 100€
Tarif assistants sociaux : 85€
Tarif Etudiants: 25€
La synthèse des interventions sera disponible gratuitement sur notre site internet à partir de février 2013
Ces prix comprennent l'inscription, le dossier de documentation et le lunch.
Dédit avec remboursement des droits d'inscription jusqu'au 27 novembre 2012.
Pour les magistrats et le personnel des greffes, l'inscription sera prise en charge par l'Institut de Formation Judiciaire.
Avocats OBFG : 6 points

Informations
L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement
Château de Cartier– Place Albert Ier, n°38
B-6030 Marchienne-au-pont
Tél: 32-(0)71/33.12.59
Fax: 32-(0)71/32.25.00
E-mail: info@observatoire-credit.be

Ed.Resp.: Françoise Masai, L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement ASBL, Château de Cartier, place Albert 1er, n°38, 6030 Marchienne au pont

L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement

XXIII[ème] colloque annuel

Le règlement collectif de dettes :

Une oeuvre inachevée ?

BRUXELLES
MARDI 4 DECEMBRE 2012

Sans titre-1 1
8-11-2012 14:22:59

L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement

La procédure de règlement collectif a mûri et est devenue la pierre angulaire du traitement du surendettement des particuliers non commerçants. Elle demeurait cependant un instrument perfectible. C'est dire si la loi du 26 avril 2012 modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne le règlement collectif de dettes était attendue.

Les auteurs de la proposition qui a abouti à cette loi poursuivaient certains objectifs : veiller à ce que le pécule de médiation tienne compte de la situation familiale du débiteur, lui garantir une perspective quant à la fin de la procédure, s'assurer que le médiateur de dettes le tienne informé des paiements qu'il effectue et éviter que certains médiateurs ne se limitent à une approche juridique. Les modifications rencontreront-elles leurs préoccupations ? D'autres préoccupations ne devaient-elles pas retenir leur attention ? Le XXIIIème colloque de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement se propose d'en débattre.

A cet effet, l'Observatoire a retenu quatre thématiques. Chacune sera introduite par un exposé qui rendra compte des résultats de deux enquêtes effectuées, l'une auprès de médiateurs de dettes et de magistrats et, l'autre, sur base de dossiers de règlement collectif, et qui résumera la jurisprudence et la doctrine publiées sur le sujet.

Un débat permettra ensuite de recueillir les réactions des praticiens. Il sera suivi d'un échange de vues avec le public.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

08h30 **Accueil**

09h15 **Ouverture et introduction**

Monsieur Johan Vande Lanotte, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Economie et des Consommateurs présenté par
Françoise Masai, Vice-Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique et présidente de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement

09h30 **Qu'est ce qu'un bon pécule de la médiation ?**

Table ronde

Exposé introductif
Sabine Thibaut, juriste à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement

Présidence
Robin Van Trigt, juriste au « Vlaams Centrum Schuldbemiddeling »
Intervenants
Olivier Mahieu, juriste au service de médiation de dettes du CPAS d'Ostende
Valérie Gehain, coordinatrice du Centre de Référence en médiation de dettes pour la province de Hainaut (CRENO)
Guido Meysman, Président du tribunal du travail de Termonde
Alexia Verbraeken, juriste au service de médiation de dettes du CPAS d'Etterbeek
Jo Van Campenhout, avocat au barreau de Bruxelles

10h50 Questions/Réponses

11h15 **Pause café**

La phase amiable, un long fleuve tranquille ?

Table ronde

Exposé introductif
Didier Noël, coordinateur scientifique à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement

Présidence
Sylvie Moreau, juriste au Centre d'appui aux services de médiation de dettes de la Région de Bruxelles-Capitale
Intervenants
Olivier Collon, avocat au barreau de Bruxelles
Jeroen Leaerts, avocat au barreau de Gand
Lucie Devillé, juriste et coordinatrice du service de médiation de dettes du CPAS de Namur
Marie-Jeanne Cieters, juge au tribunal du travail de Bruxelles
Manuella Sénécaut, avocat au barreau de Mons

Questions/Réponses

12h35 **Lunch**

13h35 **Le plan judiciaire, la remise totale et la phase judiciaire : les remèdes à tous les maux ?**

Table ronde

Exposé introductif
Isabelle Fery, juriste à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement.

Présidence
Marie Vandenbroeck, juriste-coordinatrice du Centre de référence en médiation de dettes pour la province de Namur (MEDENAM)
Intervenants
Christian André, juge au tribunal du travail de Bruxelles (à confirmer)
Luc Hoedaert, président du tribunal du travail d'Audenaerde
Denis Maréchal, juge au tribunal du travail de Huy
Steven Derycke, juriste au service de médiation de dettes du CPAS de Gand (à confirmer)
Béatrice Verhaegen, juriste au service de médiation de dettes de l'ASBL « Free Clinic »

Questions/réponses

L'exécution du plan... fin de la procédure ?

14h55 **Table ronde**

Exposé introductif
Didier Noël, coordinateur scientifique à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement.

Présidence
Bertel De Groote, professeur à la Haute Ecole de Gand et collaborateur à l'Université de Gand
Intervenants
Jean-Luc Denis, avocat au barreau de Nivelles
Carine Salaert, Présidente faisant fonction du tribunal du travail de Gand
Marie-Noëlle Plumb, juriste et coordinatrice au Groupe Action Surendettement (province de Luxembourg) ou Françoise Collin, juriste au Groupe Action Surendettement (province de Luxembourg)
Guy Umans, juriste au service de médiation de dettes de Lier (à confirmer)
Jean-Claude Burniaux, juge au tribunal du travail de Charleroi

Questions/Réponses

16h15 **Conclusions**
Joël Hubin, Premier Président de la Cour du Travail de Liège

16h45 **Réception**

Sans titre-1 1
8-11-2012 14:30:45